

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Emploi des personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale : la situation en 2018

Bruxelles, le 18 novembre 2019 – En 2018, le taux d’emploi des personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale s’élève à 1,25% (contre 1,37% en 2017). Au total, cinq organisations fédérales ont un taux d’emploi de personnes avec un handicap égal ou supérieur à 3%. C’est ce que révèle la Commission d’accompagnement pour le recrutement de personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale (CARPH) dans son rapport d’évaluation 2018.

Toutes organisations fédérales confondues, la CARPH constate une légère diminution (moins 0,12 %) du taux d’emploi des personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale en comparaison avec l’année 2017 et ce, malgré différents dispositifs pour encourager l’engagement des personnes avec un handicap. Il faudrait d’ailleurs engager 882 personnes avec un handicap pour atteindre le quota de 3% prévu dans la législation.

D’après la CARPH, cette diminution peut s’expliquer par :

- le départ à la pension de collaborateurs en situation de handicap
- la diminution du nombre de recrutements au sein de la fonction publique fédérale
- la diminution de 20% sur une période de 9 ans du nombre total de fonctionnaires fédéraux

Cinq organisations

En 2018, cinq organisations fédérales atteignent ou dépassent le quota de 3% de mise à l’emploi de personnes avec un handicap :

- l’Institut Royal Météorologique
- l’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes
- le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
- la Régie des Bâtiments
- le Ministère de la Défense

Sept recommandations

Dans son rapport d’évaluation 2018, la CARPH dresse des **constats et analyses** basés sur les données concernant l’emploi des personnes avec un handicap recueillies auprès des organisations fédérales (bron : base de données fédérale Infocentre). La CARPH adresse **sept recommandations** au gouvernement en vue d’augmenter le recrutement de personnes avec un handicap au sein de la fonction publique fédérale :

1. Réfléchir à et examiner différentes pistes d'actions permettant d'**améliorer l'efficacité du système actuel d'obligation d'emploi** pour les personnes en situation de handicap.
2. Poursuivre l'optimisation des **canaux de recrutement**.
3. Inciter les organisations à **intégrer la dimension du handicap** dans tous les aspects organisationnels et les processus des ressources humaines.
4. Veiller à ce que chaque organisation réalise, au moins annuellement, **des actions de sensibilisation** et de promotion de l'emploi des personnes avec un handicap à destination de tous les collaborateurs et du management.
5. Créer un **fonds spécial pour financer les aménagements des postes de travail** dans la fonction publique fédérale ainsi que pour développer une expertise en matière d'aménagements raisonnables.
6. Permettre le **maintien à l'emploi** des personnes avec un handicap ou leur retour à l'emploi après une période prolongée d'incapacité de travail. Toutes les possibilités d'aménagements raisonnables doivent être étudiées avant de conclure à l'impossibilité du maintien dans l'emploi ou à une mise à la pension anticipée.
7. Evaluer le contrôle des **consultations des réserves de recrutement** par l'Inspection des Finances. La CARPH souhaite que l'Inspection des Finances adresse annuellement un rapport aux ministres en charge du budget et de la fonction publique, ainsi qu'à la CARPH.

La Commission souligne la nécessité d'un **engagement fort** de tous les acteurs concernés, et en particulier du gouvernement, pour mettre en œuvre les conditions qui favoriseront l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la fonction publique fédérale.

Le rapport d'évaluation 2018 de la CARPH est disponible en version électronique [sur Fedweb](#), le portail du personnel fédéral.

Les chiffres relatifs à l'emploi des personnes avec un handicap sont disponibles sur l'[Infocentre](#). Vous pouvez obtenir les chiffres détaillés par organisation via <https://infocenter.belgium.be/fr/statistiques> > groupe d'organisations > organisation > obtenir les statistiques > diversité > répartition des travailleurs avec un handicap.

Contact secrétariat CARPH

carph.bcaph@bosa.fgov.be

Contact SPF Stratégie et Appui

Laurence Mortier

Communication

T +32 (0)2 740 80 81

G +32 (0)477 96 26 82

E laurence.mortier@bosa.fgov.be

A propos de la Commission d'accompagnement pour le recrutement de personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale (CARPH)

Instaurée par l'arrêté royal du 5 mars 2007, la CARPH a pour mission de faire rapport au gouvernement sur la situation de l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique fédérale et de le conseiller sur la politique en la matière. Elle est également chargée d'évaluer les efforts entrepris par les organisations fédérales pour atteindre l'objectif de recrutement de 3% de personnes avec un handicap.

Pour mener à bien sa mission, la Commission est composée de façon paritaire de représentants de l'administration publique et de représentants des organisations syndicales. La diversité des profils et horizons de ses membres lui permet de bénéficier d'une expertise spécifique dans le domaine de l'emploi des personnes avec un handicap.

A propos d'Infocentre

Le site <https://infocenter.belgium.be> permet d'accéder en toute transparence aux données relatives à une soixantaine d'institutions fédérales. Il est enrichi périodiquement par les correspondants des administrations fédérales en données relatives à leur personnel. Sur base de ces informations, l'application réalise des rapports statistiques disponibles pour tout visiteur du site. Les données sont croisées selon plusieurs critères: statut, niveau, sexe, âge, rôle linguistique, grade/titre, famille de fonction, lieu d'activité, type d'absence, primes,...